

modernes et d'un service de météorologie plus rapide. Le Comité est d'avis que ces instruments sont nécessaires afin de résoudre les nombreux problèmes causés par le mauvais temps qui sévit habituellement dans ces régions, ce qui réduira le nombre des envolées annulées et assurera une plus grande sécurité au public voyageur.

- c) Que le ministère des Transports prenne en main les installations de l'aéroport de Wabush présentement administré par une entreprise privée.
- d) Que les compagnies Québécois et Eastern Provincial Airways (1963) Limited demandent la permission de mettre en commun leurs services entre Montréal et Wabush-Labrador City afin de pouvoir offrir un service aérien direct entre ces localités.

V LES ROUTES

Les villes de Wabush, Labrador City, Schefferville et Goose Bay sont toutes des centres miniers, à l'exception de Goose Bay, où une importante base militaire a été établie.

Ces villes sont complètement isolées des principaux centres du Canada et l'on ne peut s'y rendre qu'en avion. Cependant, la construction d'une route accélérerait sûrement le développement de ces villes, susciterait certainement un grand intérêt à l'égard de l'exploitation des richesses naturelles et améliorerait aussi le niveau de vie de ces villes isolées.

Le Comité reconnaît que la construction de routes dans ces villes incombe aux autorités provinciales. Il est cependant d'avis que la construction d'une route reliant les villes susmentionnées est d'une importance vitale pour l'expansion économique de cette région.

Recommandation

Le Comité recommande donc que le gouvernement étudie la possibilité de conclure une entente avec les provinces de Québec et de Terre-Neuve en vue de construire une route reliant le nord de Baie-Comeau et les villes de Sept-Îles, Manicouagan, Gagnon, Wabush, Churchill Falls et Goose Bay en utilisant les routes existantes dans la mesure du possible.

Il faudrait aussi construire une route de raccordement reliant la ville de Schefferville à la nouvelle route.

VI LOI SUR LES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

Le Comité recommande donc que le gouvernement étudie la possibilité de modifier le Bill C-207 afin que les subsides au transport des marchandises dans la région Atlantique s'appliquent aussi à la Côte Nord, à partir de La Malbaie, sur la route 17, jusqu'au bout de la route existante.

VII CHEMINS DE FER

Durant les séances du Comité à Labrador City, on a soulevé certains problèmes au sujet du chemin de fer de Carol Lake, et le Comité a essayé d'obtenir des renseignements sur le statut de cette compagnie de chemin de fer.

La compagnie Carol Lake Railway est une compagnie de chemin de fer privée pour le transport du minerai, incorporée par la province de Terre-Neuve.